

Version: 14.00 Date de révision 04.08.2014

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial COSMACOL/ELI

 INCI
 C12-13 ALKYL LACTATE

 No REACH
 01-2119972339-25-0000

Nom de la substance (REACH/ Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters

CLP)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation matière première pour produit cosmétique

Utilisations déconseillées

1.3 Rens eignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Sasol Italy S.p.A.

Viale Forlanini, 23 20134 Milano

Italy

Téléphone: +39 02 58453-1 Téléfax: +39 02 58453-205

Information (service sécurité des

produits):

Téléphone: +39 02 58453-1 Téléfax: +39 02 58453-315

E-mail: msds-info.italy@it.sasol.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +39 0931 988-290

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Conformément à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE et à ses amendements, cette substance n'a pas besoin d'être classée ni étiquetée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.



COSMACOL/ELI

Version: 14.00 Date de révision 04.08.2014

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Remarques sur le réglage et

l'identification

La préparation a été testée en tant que telle au niveau de ses caractéristiques

toxicologiques et a été classée de façon adéquate.

2.3 Autres dangers

Pas de dangers particuliers à signaler.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est une substance au sens du règlement (CE) 1907/2006.

COMPOSANTS OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES ET SUBSTANCES AVEC VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE A INDIQUER CONFORMEMENT AU REGLEMENT (CE) 1907/2006

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters

Type de composant: Matière active

No.-CAS:

No.-CE: 939-514-3 **No.-Index**:

No REACH: 01-2119972339-25-0000

Nom de la substance (REACH/ CLP): Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters

Classification (Règlement Aquatic Chronic 3 H412

(CE) no 1272/2008):

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Autres données Synonymes: L'acide propanoïque, l'acide 2-hydroxy-esters, C12-15-alkyl; No.-

CAS: 93925-36-1

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Respiration artificielle en cas de respiration

irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Surveiller la respiration, donner de l'oxygène si

nécessaire. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion Consulter un médecin si nécessaire. Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, Symptômes: Pas d'information disponible. aigus et différés Risques: Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins Traitement: Pas d'information disponible.



COSMACOL/ELI

Version: 14.00 Date de révision 04.08.2014

médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau, Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant la En cas d'incendie, formation possible de vapeurs et de gaz de combustion

dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipe ment de protection spécial pour les pompiers Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre

l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement proche.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux Précautions individuelles

consignes de sécurité.

Forme des couches glissantes/grasses avec l'eau. Précautions spéciales

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

Eviter la pénétration dans le sous-sol.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Utiliser un équipement de manutention mécanique. Enlever avec un absorbant

inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Equipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils pour une manipulation Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions nécessaires pour as surer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités



COSMACOL/ELI

Version: 14.00 Date de révision 04.08.2014

Exigences concernant les aires Pas de conditions spéciales de stockage requises.

de stockage et les conteneurs

Classe de stockage (Allemagne) 10-13: Code allemand de stockage 10 à 13

(TRGS 510)

Autres données Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Ces informations ne sont pas disponibles.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

COMPOSANTS AVEC VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE NATIONALES

Donnée non disponible

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE EUROPEENNES

Donnée non disponible

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)

Utilisation finale	Voies d'exposition	Valeur	Note
Travailleurs	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques		Non pertinet / non applicable
	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques		Non pertinet / non applicable
	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux		Non pertinet / non applicable
	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux		Non pertinet / non applicable
	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets systémiques	5 mg/kg	Non pertinet / non applicable
	Inhalation, exposition de longue durée - effets systémiques	17,6 mg/m3	Non pertinet / non applicable
	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets locaux		Non pertinet / non applicable
	Inhalation, exposition de longue durée - effets locaux		Non pertinet / non applicable
Consommateurs	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques		Non pertinet / non applicable
	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques		Non pertinet / non applicable
	Exposition orale, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques		Non pertinet / non applicable
	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux		Non pertinet / non applicable
	Inhalation, exposition aiguë/de courte		Non pertinet / non



Version: 14.00 Date de révision 04.08.2014

durée - effets locaux		applicable
Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets systémiques		Non pertinet / non applicable
Inhalation, exposition de longue durée - effets systémiques	4,34 mg/m3	Non pertinet / non applicable
Exposition orale, exposition de longue durée - effets systémiques	2,5 mg/m3	Non pertinet / non applicable
Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets locaux	2,5 mg/kg	Non pertinet / non applicable
Inhalation, exposition de longue durée - effets locaux		Non pertinet / non applicable

CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

Nom de la substance: Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters				
Compartiment de l'Environnement	Valeur	Note		
Eau douce	0,0011 mg/l	Non pertinet / non applicable		
Eau de mer	0,00011 mg/l	Non pertinet / non applicable		
libération temporaire	0,25 mg/l	Non pertinet / non applicable		
station d'épuration	4 mg/l	Non pertinet / non applicable		
Sédiment d'eau douce	0,00396 mg/l	Non pertinet / non applicable		
Sédiment marin	0,0004 mg/l	Non pertinet / non applicable		
Sol	0,00073 mg/kg	Non pertinet / non applicable		
aliment		Non pertinet / non applicable		

8.2 Contrôles de l'exposition

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'aération insuffisante, de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail, de gêne due à une odeur trop forte ou d'apparition d'aérosols, de brouillards et fumées, utiliser un appareil respiratoire autonome ou un appareil respiratoire avec un filtre de type A ou un filtre combiné adéquat (en cas d'apparition d'aérosols, de brouillards et fumées, par ex. A-P2 ou ABEK-P2), conf. à la norme EN 141.

Protection des mains

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre., Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact., Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

gants appropriés à un contact prolongé:

Matériel: caoutchouc butyle Temps de pénétration: >= 480 min épaisseur matériau: >= 0,7 mm

gants appropriés à la protection contre les projections:



COSMACOL/ELI

Version: 14.00 Date de révision 04.08.2014

Matériel: Caoutchouc nitrile/latex nitrile Temps de pénétration: >= 30 min épaisseur matériau: >= 0,4 mm

Protection des yeux Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du Vêtement de protection

corps

Mesures d'hygiène Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Mesures de protection Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

CONTROLES D'EXPOSITION LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Conseils généraux Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide; 20 °C; 1.013 hPa

Forme liquide
Couleur incolore

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

pH 5 - 7; 10 g/l; 20 °C Point/intervalle de fusion env. -20 °C; 1.013 hPa Point/intervalle d'ébullition > 250 °C; 1.013 hPa env. 158 °C; 1.013 hPa

Taux d'évaporation non déterminé

Inflam mabilité (solide, gaz) non applicable (liquide)

Limite d'explosivité, inférieureDonnée non disponibleLimite d'explosivité, supérieureDonnée non disponiblePression de vapeurDonnée non disponible

Densité de vapeur relative non déterminé

Densité env.0,915 g/cm3; 20 °C; 1.013 hPa

Densité relative Donnée non disponible

Masse volumique apparente non déterminé

Solubilité dans d'autres

solvants

Milieu: Alcool; 20 °C; négligeable

Milieu: Acétone; 20 °C; partiellement soluble

Milieu: hexane; 20 °C; soluble



COSMACOL/ELI

Version: 14.00 Date de révision 04.08.2014

Hydrosolubilité 20 °C; 1.013 hPa; négligeable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: > 4; 20 °C

Température d'inflammation Donnée non disponible

Température d'autoinflam mabilité

n'est pas auto-inflammable

Viscosité, dynamique

env. 21 mPa.s; 20 °C

Propriétés explosives

Non explosif

Propriétés comburantes

n'est pas à attendre étant donnés la structure et les groupes fonctionnels.

9.2 Autres données

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Note Stable à température et pression ambiantes normales.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Note Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Echauffement direct, encrassement, contamination chimique, exposition au soleil,

UV ou radiation ionisante.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Aucun(e) à notre connaissance.;

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

Décomposition thermique Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters: DL50 rat: > 5.000 mg/kg; OCDE ligne directrice 401

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.



Version: 14 00 Date de révision 04 08 2014

Toxicité aiguë par inhalation Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

L'examen n'est pas utile.

Il existe suffisamment de données sur les voies d'absorption alternatives.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters: DL50 rat: > 2.000 mg/kg; OCDE ligne directrice 402

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters: lapin: légèrement irritant; OCDE ligne directrice 404 Irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Expérience chez l'homme -

Contact avec la peau

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

lapin: non irritant; OCDE ligne directrice 405

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

Test de Maximalisation (GPMT) cochon d'Inde: non sensibilisant; OCDE ligne

directrice 406

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

profil de groupe

Génotoxicité in vivo Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

L'examen n'est pas utile.

Justification:

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Remarques Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Cancérogénicité

Remarques Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

La substance s'est révélée ne pas être génotoxique - pour cette raison, un

potentiel cancérigène n'est pas très probable.

Toxicité pour la reproduction

reproduction

Remarques Toxicité pour la

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

Pas toxique pour la reproduction profil de groupe

Tératogénicité Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

profil de groupe

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters: Remarques

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un



Version: 14.00 Date de révision 04 08 2014

organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters: Remarques

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un

organe cible, exposition répétée.

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters: Toxicité à dose répétée

rat; Oral(e); Toxicité subchronique NOAEL: 500 mg/kg (par poids et jour) LOAEL: 2.500 mg/kg (par poids et jour)
Organes cibles: Foie, Appareil gastro-intestinale

Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec

des produits similaires (raisonnement par analogie).

Substance d'essai: myristyl lactate

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

non applicable

Informations toxicologiques Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

métabolisation considérable et rapide

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

LL50 (96 h) Danio rerio (poisson zèbre): > 100 mg/l; Essai en statique; OCDE ligne

directrice 203

Pour la partie soluble dans l'eau pas de toxicité dans les conditions du test.

Toxicité pour la daphnie et les

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters: autres invertébrés aquatiques

EL50 (48 h) Daphnia magna (Grande daphnie): > 10 - 100 mg/l; Essai en statique;

OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques -

Toxicité chronique

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

NOEC (21 jr) Daphnia magna (Grande daphnie): 0,11 mg/l; taux de reproduction;

Essai en semi-statique; OCDE Ligne directrice 211

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters: Toxicité des plantes aquatiques

ErL50 (72 h) Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): > 10 - 100 mg/l;

OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

NOEC (28 jr): min. 40 mg/l

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

L'examen n'est pas utile.

Justification:

L'exposition directe et indirecte du sol est invraisemblable.

toxicité concernant les végétaux

terrestres

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

L'examen n'est pas utile.

Justification:

L'exposition directe et indirecte du sol est invraisemblable.

toxicité concernant les autres

non-mammifères terrestres

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

L'examen n'est pas utile.

Justification:

L'exposition directe et indirecte du sol est invraisemblable.



COSMACOL/ELI

Version: 14.00 Date de révision 04.08.2014

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

Facilement biodégradable.; > 60 %; 28 jr; aérobique; OCDE ligne directrice 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters: Facteur de bioconcentration (FBC): 45,8 - 61,6; calculé Bioaccum ulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

log Koc: 2,51 - 3,4; calculé Légèrement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

12.6 Autres effets néfastes

Conseils généraux Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Em ballages contaminés Vider les restes.

code des déchets de l'Union

européenne: EWC

Il n'est pas possible de determiner pour ce produit un code déchet conformément

au Catalogue européen des déchets (CED), car seule l'utilisation par la consommateur permet son classement. Pour déterminer le code déchet il faut s'accorder avec l'autorité ou l'entreprise regionale d'évacuation des déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR Marchandise non dangereuse RID Marchandise non dangereuse ADN Marchandise non dangereuse **IMDG** Marchandise non dangereuse ICAO/IATA Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR Marchandise non dangereuse RID Marchandise non dangereuse ΔDN Marchandise non dangereuse **IMDG** Marchandise non dangereuse



Version: 14.00 Date de révision 04.08.2014

ICAO/IATA Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR Marchandise non dangereuse
RID Marchandise non dangereuse
ADN Marchandise non dangereuse
IMDG Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR Marchandise non dangereuse
RID Marchandise non dangereuse
ADN Marchandise non dangereuse
IMDG Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR Dangereux pour l'environnement non RID Dangereux pour l'environnement non ADN Dangereux pour l'environnement non IMDG Marine pollutant no ICAO/IATA Environmentally hazardous no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques Pas d'information disponible.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REGLEMENTS NATIONAUX/AUTRES REGLEMENTS

Directive 96/82/CEconcernant maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs im pliquant des substances dangereuses

Directive 96/82/CE concernant la Entrée de la liste dans la directive: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas



COSMACOL/ELI

Version: 14.00 Date de révision 04.08.2014

ÉTAT ACTUEL DE NOTIFICATION

Sw itzerland. Consolidated Inventory	CH INV	Non listé (produit ou composants non listés)
US. Toxic Substances Control Act	TSCA	y (liste positive)
Canada. Environmental Protection Act	DSL	y (liste positive)
Australia. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act	AICS	y (liste positive)
Japan. Kashin-Hou Law List	ENCS (JP)	Non listé (produit ou composants non listés)
Japan. Industrial Safety & Health Law (ISHL) List	ISHL (JP)	Non listé (produit ou composants non listés)
Korea. Toxic Chemical Control Law (TCCL) List	KECI (KR)	Non listé (produit ou composants non listés)
Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act	PICCS (PH)	y (liste positive)
China. Inventory of Existing Chemical Substances	INV (CN)	y (liste positive)

Remarque : les noms et les numéros CAS qui sont utilisés pour ce produit dans les nomenclatures chimiques mentionnées peuvent être différentes des données spécifiées dans le chapitre 3.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-Hcitées dans les sections 2 et 3.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire:

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AICS Australian Inventory of Chemical Substances



Version: 14.00 Date de révision 04.08.2014

ANSI American National Standards Institute
ASTM American Society of Testing and Materials (US)

BCF Bioconcentration factor

CLP Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures

DIN Deutsches Institut für Normung
DNEL Derived No-Effect Level
DSL Domestic Substances List
EC... Effect concentration ... %

ENCS Existing Notified Chemical Substances (Japan) EWC European Waste Catalogue

IATA International Air Transport Association IBC Intermediate Bulk Container

IBC Intermediate Bulk Container
ICAO International Civil Aviation Organization
IMDG International Maritime Dangerous Goods
IMO International Maritime Organization
ISHL Industrial Safety and Health Law (Japan)

ISO International Organization for Standardization
IUAPC International Union of Pure and Applied Chemistry
KECI Korea Existing Chemicals Inventory

LC... Lethal Concentration, ...%

MARPOL International Convention for the Prevention of Pollution From Ships

NDSL Non-Domestic Substances List
NOAEL no observable adverse effect level
NOEL/NOEC No Observed-effect level/concentration
NZIOC New Zealand Inventory of Chemicals

OECD Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT persistent, bioaccumulative, toxic

PICCS Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances

PNEC Predicted No-Effect Concentration

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

TG Test Guideline

TRGS Technische Regeln für Gefahrstoffe TSCA Toxic Substances Control Act VPvB very persistent, very bioaccumulative WGK Wassergefährdungsklasse

Annexe

Sous les liens d'Internet ci-après, vous pouvez télécharger les annexes à la fiche de données de sécurité et/ou les listes des utilisations identifiées pour les substances indiquées.

Propanoic acid, 2-hydroxy-, C12-13-branched-alkyl esters

http://www.sasolgermany.de/fileadmin/doc/productsafety/Annex/000000017452_EN_01.pdf